

Feuille officielle d'avis du district de Moutier

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -80 le mm + TVA (63 mm de large).

Numéro 44

Mercredi 29 novembre 2023

Construction: selon plans déposés

Zone d'affectation: H2a

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 29 décembre 2023 inclusivement** auprès de l'administration municipale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration municipale (rue de la Vallée 19, 2738 Court). Durant la fermeture de l'administration municipale (fêtes de fin d'année), les dossiers de demandes de permis de construire peuvent être consultés sur rendez-vous. Durant cette fermeture, il convient de fixer un rendez-vous en appelant l'administration municipale au 032 497 71 12, de 10h30 à 11h30 heures, du lundi au vendredi.

Court, le 29 novembre 2023

Municipalité de Court, administration municipale

3. Discuter et approuver un crédit supplémentaire d'investissement pour la remise en état périodique (REP) du chemin du Chargeou et la mise en conformité du sous-voie d'un montant de: REP chemin du Chargeou – sous-voie chf 330'000.– / Subvention canton et confédération chf - 203'436.– = A charge de la commune de Crémines chf 126'564.–.
4. Discuter et approuver un crédit d'investissement pour la conduite parcelle 36 – interconnexion direction Corcelles d'un montant de: Conduite p. 36 – interconnexion chf 220'000.– / Subvention canton chf - 69'000.– = A charge de la commune de Crémines chf 151'000.–.
5. Discuter et approuver le budget 2024 de la Commune mixte de Crémines.
6. Prendre connaissance du plan financier 2023.
7. Divers.

Dès le 2 novembre 2023, les documents suivants peuvent être consultés au secrétariat communal durant les heures d'ouverture ou sur le site internet de la commune:

- Plan d'aménagement local (PAL): Plan des zones d'affectation et de construction, Plan des périmètres de protection de la nature et du paysage (PZP), Plans des zones de dangers A et B, Règlement de l'affectation du sol et de construction (RAC)
- Budget 2024 du SSGV
- Budget 2024 de la Commune mixte de Crémines

Un recours en matière communale peut être déposé auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2 à 2608 Courtelary, au plus tard dans un délai de 30 jours après la date de l'Assemblée communale.

Crémines, le 1^{er} novembre 2023

Le Conseil communal

Elections communales du 19 novembre 2023

Procès-verbal de l'élection d'un-e conseiller-ère communal-e

Jour du scrutin: 19 novembre 2023

Nbre d'électeurs inscrits: 382

Nbre de cartes de légitimation rentrées: 159

Nbre de bulletins pris en compte: 157

Nbre de bulletins non pris en compte: 2

Nbre de bulletins valables: 157

Nbre de suffrages valables: 157

Ont obtenu des voix:

Noms	Total des voix
Micaela Blösch	88
Ismaël Düscher	40
Ivo Rohrer	7
Carole Ristori	4
Voix éparses	18

Est élue: Micaela Blösch

Crémines, le 29 novembre 2023

Le Conseil communal

Avis de construction

Requérante: Rue Neuve 3 SA, Les Forges 5, 2732 Loveresse.

Auteur du projet: Atelier Muller Architectes Sàrl, par M. Bastien Muller, Les Forges 5, 2732 Loveresse.

Emplacement: parcelle N° 1406, au lieu-dit: « Rue Neuve 3 », commune de Court.

Projet: rénovation et transformation d'une maison familiale, construction d'une habitation mitoyenne de 4 appartements, pose de panneaux solaires en toiture et installation d'une PAC extérieure au Nord du bâtiment existant, création d'un garage souterrain avec rampe d'accès et aménagement de 2 nouvelles places de stationnement extérieures avec nouveaux accès, réaménagement des abords comprenant la construction de divers murs de soutènement.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: H2A.

Dérogations: art. 13, 33, al. 3, 27 RCC, 80 LR et 66 OC.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 29 décembre 2023 inclusivement** auprès de l'administration communale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 29 novembre 2023.

La préfète: Stéphanie Niederhauser



Belprahon

Corvées 2023

Toutes les personnes ayant effectué des travaux ou corvées pour la commune durant le 2^e semestre 2023 sont priées de bien vouloir remettre leur décompte au secrétariat communal **jusqu'au 1^{er} décembre 2023 au plus tard**.

Belprahon, le 8 novembre 2023

Le Conseil communal



Corcelles

Déneigement

Avis aux propriétaires de véhicules à moteur

Afin de faciliter les travaux de déneigement, les propriétaires de véhicules sont priés de ne pas les stationner sur la voie publique.

La commune décline toute responsabilité en cas de dégâts occasionnés par le passage du chasse-neige aux véhicules stationnés en bordure de route.

Corcelles, le 27 novembre 2023

Le Conseil communal



Court

Avis de construction

Requérant: Patrick Hostettmann, chemin de Savaronne 5, 2738 Court

Propriétaire: idem requérant

Auteur du projet: ECE SA, Patrick Gsteiger, rue Centrale 1, 2740 Moutier

Emplacement: parcelle N° 1463, au lieu-dit « chemin de Savaronne 5 », 2738 Court

Projet: remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air-eau extérieure

Chauffage: pompe à chaleur air-eau de type Elco, AEROTOP SX13

Dimensions: selon plans déposés



Crémines

Assemblée communale de la commune mixte de Crémines

Jeu 7 décembre 2023 à 20h15, salle 2 de la halle de gymnastique de Crémines.

Ordre du jour:

1. Discuter et approuver la révision du plan d'aménagement local (PAL).
2. Discuter et approuver le budget 2024 du Syndicat scolaire du Grand Val.



Eschert

Assemblée communale

Les citoyennes et citoyens ayant le droit de vote en matière communale sont convoqués en Assemblée communale le jeudi 7 décembre 2023 à 20h à la maison communale d'Eschert.

Ordre du jour:

1. Discuter et approuver le budget 2024 du Syndicat scolaire du Grandval.
2. Discuter et approuver le budget 2024 de la Commune Mixte d'Eschert avec:
 - a) La quotité d'impôt inchangée
 - b) La taxe immobilière inchangée
 - c) La taxe d'exemption inchangée du service actif dans le corps des sapeurs-pompiers
3. Citerne de la Loge aux Vaches
4. Promotions civiques
5. Divers

Les budgets mentionnés sous chiffre 1 et 2 seront déposés au bureau communal où ils pourront être consultés durant les 30 jours précédents l'Assemblée communale, durant les heures d'ouverture. Un recours en matière communale peut être formulé dans les 30 jours après l'Assemblée communale auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Eschert, le 1^{er} novembre 2023

Le Conseil communal

Fenêtres de l'Avent

Cette année aura lieu à Eschert une nouvelle activité festive durant le mois de décembre: les fenêtres de l'Avent.

Les villageoises et villageois sont conviés à admirer les fenêtres décorées (selon calendrier distribué et affiché dans la lanterne publique) et à prendre une petite collation entre 17h et 19h.

N'oubliez pas de vous habiller chaudement.

Eschert, le 1^{er} novembre 2023

Secrétariat communal

Fête de St.-Nicolas

Mercredi 6 décembre 2023 aura lieu à l'Ecole d'Eschert, la fête annuelle de St.-Nicolas.

Le Conseil communal invite chaleureusement les citoyennes et citoyens à venir profiter des animations et stands de nourriture, plus particulièrement la traditionnelle soupe à la courge.

Venez profiter de partager un moment convivial avec vin chaud et thé offerts.

Eschert, le 1^{er} novembre 2023

Secrétariat communal

Police locale

Mesures en matière de circulation routière

En se fondant sur l'article 3, alinéa 2 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière et sur l'article 44, alinéas 1 et 2 de l'ordonnance du 29 octobre 2008 sur les routes (OR), le Conseil communal d'Eschert décide, avec l'accord de l'Office des ponts et chaussées du canton de Berne, d'introduire la restriction suivante en matière de circulation routière:

Circulation interdite aux voitures automobiles et aux motocycles, avec plaque complémentaire

«Du lundi au vendredi, de 7 h à 18 h. Bus scolaire, corps enseignant, habitants, livreurs et visiteurs des immeubles N° 2 à 12 exceptés»

A Eschert, sur la rue Vers l'Ecole, depuis le carrefour avec la rue Au Village.

Motif de la mesure: Sécurisation des abords de l'école

Selon l'article 63, alinéa 1, lettre a et l'article 67 de la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA), la présente décision peuvent être attaquée par voie de recours administratif devant la préfète de l'arrondissement administratif du Jura bernois dans les 30 jours à compter de sa publication. Le recours administratif doit être formé par écrit en langue française. Il doit contenir une conclusion, une motivation, l'indication des faits, les moyens de preuve et la signature de l'intéressé(e).

La présente décision entrera en vigueur dès que les signaux auront été mis en place.

Eschert, le 29 novembre 2023

Le Conseil communal



Loveresse

Avis de construction après-coup

Requérant: Secchi Pierrick, Les Vies 26, 2732 Loveresse.

Auteur du projet: Pärli AG, Renferstrasse 4, 2504 Bienne.

Emplacement: Parcelle N° 609, Les Vies 26, 2732 Loveresse

Description du projet: Remplacement de chaudière à mazout par une chaudière à pellet, agrandissement d'une porte pour accéder au local des citernes à mazout et 4 carottages en façade nord-est pour les techniques.

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zones d'affectation et de construction: Zone Centre Ancien

Dépôt public: du 29 novembre au 29 décembre 2023.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de l'administration communale. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire auprès du Conseil communal, Chemin de l'Ecole 3, à Loveresse, dans le même délai.

Loveresse, le 27 novembre 2023

Conseil communal

Avenir Berne Romande – Présentation publique le 5 décembre 2023 à 19h à la FRI

ABR, Avenir Berne romande

Invitation à la présentation publique du projet de construction provisoire du bâtiment de la police mobile cantonale à Loveresse, sur le parking Beau-Site.

La population de Loveresse ainsi que les personnes intéressées sont invitées Mardi 05 décembre à 19h à Loveresse (Auditoire de la Fondation Rurale Interjurassienne, Beau-Site 9) pour une présentation du projet de construction par les architectes de l'Office des immeubles et des constructions du canton de Berne (OIC).

En raison du transfert cantonal de Moutier, l'unité de police mobile, située actuellement dans cette commune va déménager provisoirement à Loveresse fin 2025 afin de demeurer en territoire

bernois en attendant la construction définitive du Centre Justice et Police prévue à Reconvilier.

Les architectes responsables du projet répondront volontiers aux questions du public à l'issue de la présentation.

Direction des travaux publics et des transports / Office des immeubles et des constructions

Loveresse, le 17 novembre 2023

Conseil communal

Loveresse s'amuse!

Fenêtres de l'Avent

Liste des participants:

Vendredi 1^{er} décembre:

Famille Geiser Pelen, Ch. de l'Ecole 4 Avec apéro et animation à 18h

Samedi 2 décembre:

Famille Tschirren, Les Vies 31

Avec apéro

Dimanche 3 décembre:

Famille Stork, Ch. Des Prés 1

Avec apéro

Lundi 4 décembre:

Famille Naunov, Clos là Outre 13

Mardi 5 décembre:

Atelier Parenthèse, Ch. des Prés 4

Avec apéro

Mercredi 6 décembre:

Famille Secchi Raboud, Les Vies 33

Avec apéro

Jeudi 7 décembre:

Famille Schaer, Rue du Clos 1

Avec apéro

Vendredi 8 décembre:

Famille Bandelier-Richon, Les Vies 30

Avec apéro

Samedi 9 décembre:

Famille Bonjour, Gros Clos 4

Avec apéro

Dimanche 10 décembre:

Familles Secchi Leuenberger, Les Vies 26

Avec apéro

Lundi 11 décembre:

Famille Piguet, Closet 2

Mardi 12 décembre:

Hirschi Crystel et Christen Charlotte, Gros Clos 2

Avec apéro

Mercredi 13 décembre:

Famille Aprile Muller, Les Forges 5

Avec apéro

Jeudi 14 décembre:

Famille Chatelain, Clos 3

Avec apéro

Vendredi 15 décembre:

Famille Schlappach, Champs Carnaux 2

Avec apéro

Samedi 16 décembre:

Famille Jobin Grossenbacher, Le Chêne 5

Avec apéro

Dimanche 17 décembre:

Dal Maso Maryline, Forges 11

Avec apéro

Lundi 18 décembre:

Famille Boegli, Rue du Clos 2

Avec apéro

Mardi 19 décembre :

Boillat Myrielle et Faigaux Christine, Le Praisson 10

Avec apéro

Mercredi 20 décembre :

Famille Schönenberg Secchi, Verger 4

Avec apéro

Jeudi 21 décembre :

Ecole de Loveresse, Ch. de l'Ecole 3 Fête de Noël

Vendredi 22 décembre :

Famille Niederhäuser, Champ du Moulin 4

Avec apéro

Samedi 23 décembre :

Famille Nicolet, Closet 12

Loveresse, le 27.11.2023

Commission Loveresse s'amuse !

fenêtre de leur domicile (ou commerce) pendant la période de l'Avent 2023. Treize intéressés ont répondu favorablement à cet appel et le calendrier suivant a été établi :

Vendredi 1^{er} décembre : Famille Sébastien Grossenbacher, Neufs Clos 30f, collation offerte (vin chaud / thé de Noël / soupe);

Mercredi 6 décembre : Famille Eric Palissot, Sous Moron 14, fête de la St- Nicolas, thé chaud et apéro offerts;

Jeudi 7 décembre : Municipalité de Perrefitte, apéro offert à l'issue de l'Assemblée municipale à la halle de gymnastique;

Vendredi 8 décembre : Oriane Geiser, Sous le Tacon 25a, dès 17h thé et vin chaud offerts;

Samedi 9 décembre : Marie-Claire Blatter & Fabien Monnerat, Clos Dessus 37b, thé et vin chaud offerts;

Mardi 12 décembre : Pascale et Jacqueline Maire, Sous le Tacon 21, collation offerte;

Jeudi 14 décembre : Pacific Fitness, Mélanie Del Zingaro, Cagreu 103a, apéro offert;

Vendredi 15 décembre : Famille Fabrice Houriet, Rouges Champs 93, collation offerte;

Dimanche 17 décembre : Famille Dias Simões, Orgerie 2k, Thé et vin chaud offerts;

Mardi 19 décembre : Famille Fabrice Cassella, Orgerie 2n, apéro offert entre 17h30 et 19h30;

Mercredi 20 décembre : Virginie Heyer et Jean-Luc Niederhauser, Neufs Clos 86, raclette offerte;

Jeudi 21 décembre : Fête de l'école à la halle de gymnastique (programme spécifique);

Vendredi 22 décembre : Laura Monnerat et Patrick Deiser, Clos de la Chapelle 2, apéro et vin chaud offerts.

La population est cordialement invitée à venir découvrir les différentes décorations et animations aux dates proposées ci-dessus entre 18h et 20h (sauf si autre précision donnée).

Perrefitte, le 29 novembre 2023

Le Conseil municipal

Ordonnance sur les traitements du personnel et des indemnités des autorités

Lors de sa séance du 20 novembre 2023, le Conseil communal a modifié l'ordonnance sur les traitements du personnel et des indemnités des autorités. Elle entre en vigueur avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2023 sous réserve d'un éventuel recours. L'ordonnance peut être consultée au Secrétariat communal durant les heures d'ouverture.

En application des articles 65 et suivants de la Loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA), un recours peut être formé dans les trente jours à compter de la présente publication. Le recours sera adressé par écrit, en deux exemplaires, à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2 à 2608 Courtelary.

Souboz, le 29 novembre 2023

Conseil communal



Moutier

Avis de construction

Requérant : Dupré Marlène, Rue de l'Ouest 3, 2740 Moutier

Emplacement : Parcelle N° 379, Rue de l'Ouest 3

Projet : Nouveau canal de fumée sur le bâtiment N° 3 pour poêle

Zone : H3

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 22 décembre 2023 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 22 novembre 2023

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérants : Villatype SA, att. de M. Stève Maître, Champat 2, 2744 Belprahon et M. Martial Lüscher, Rue de l'Avenir 20, 2740 Moutier.

Emplacement : parcelle N° 1082, au lieu-dit : « Rue de l'Avenir », commune de Moutier.

Projet : construction d'un dispositif de protection (pare-pierre).

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Zone de protection : Forêt du droit.

Dérogation : art. 7 LCPN.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 22 décembre 2023 inclusivement** auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 22 novembre 2023

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Eau potable

Rapport d'analyse

En date du 15 novembre 2023, le surveillant du réseau d'eau a prélevé des échantillons d'eau potable dans le cadre de l'autocontrôle, afin de vérifier le respect des exigences légales posées à l'eau potable. Du résultat de l'analyse du Laboratoire cantonal, respectivement du Service d'inspection de l'eau potable et des eaux de baignade, il ressort que les propriétés des échantillons analysés sont conformes aux prescriptions.

Perrefitte, le 29 novembre 2023

Le Conseil municipal



Petit-Val

Vacations

Les annonces pour les vacances, indemnités, travaux effectués en faveur de la commune, pour la période du 1^{er} décembre 2022 au 30 novembre 2023, sont à remettre à l'administration communale jusqu'au 4 décembre 2023.

Le formulaire de décompte peut être téléchargé sur le site internet de la Commune www.petit-val.ch sous « actualités ».

Souboz, le 15 novembre 2023

Conseil communal



Perrefitte

Fenêtres de l'Avent

Pour égayer les fêtes de fin d'année, la Municipalité avait proposé à la population de décorer une



Reconvilier

Avis de construction

**** Modification de la demande de permis de construire publiée les 17 mars 2021 et 24 mars 2021 ****

« L'opposition déposée lors de la première publication demeure valable »

Requérante : Orval Immo4u Sàrl, Grand-Rue 8, 2732 Reconvilier.

Auteur du projet : Global Services B2B SA, Grand-Rue 8, 2732 Reconvilier.

Emplacement : parcelle N° 138, au lieu-dit : « Bellevue », commune de Reconvilier.

Projet : construction d'un immeuble de 15 logements avec rampe d'accès à un parking souterrain de 6 places, pose de panneaux solaires sur le toit de l'attique, aménagement de 4 places de stationnement extérieures avec accès indépendant et création d'une aire de loisirs.

Modifications : construction de deux immeubles reliés par un sous-sol, en lieu et place d'un seul et même bâtiment, pour répondre aux exigences de la Commission cantonale pour la protection des sites et du paysage (CPS) en matière d'intégration dans le site, redimensionnement des ouvertures (portes et fenêtres) et de l'aspect des façades, remplacement de la toiture plate par des toitures à deux pans recouvertes de tuiles, suppression des places de stationnement extérieures et adaptation des aménagements extérieurs.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : HA3.

Dérogations : art. 80 LR et 25 RAC.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 22 décembre 2023 inclusivement** auprès de l'administration communale de Reconvilier. Les oppositions ou réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 22 novembre 2023.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Fenêtres de l'Avent 2023

Pour apporter de la lumière dans nos cœurs et faire étinceler nos yeux en cette fin d'année, des citoyennes et citoyens ainsi que les et commerces et institutions de Reconvilier vont décorer l'une de leurs fenêtres du 1^{er} au 24 décembre 2023, **entre 18h et 20h**.

Un accueil chaleureux vous attendra.

Agenda du 1^{er} au 24 décembre 2023 :

- 1 Fam. Magri – Grand-Rue 86
- 2 Torti SA – Grand-Rue 57
- 3 Fête de l'Avent UCAR (de 11h à 17h) – Place Bellevue
- 4 Fleurs Jordi, Grand-Rue 18
- 5 Librairie de la Source – Grand-Rue 7
- 6 Immeuble Rue du 16 Mars 15 – côté jardin
- 7 Fam. Grosvernier, Rue de Bel-Air 37
- 8 Assemblée Missionnaire, Grand-Rue 98
- 9 Eglise Evangélique Libre Reconvilier – Rue du Bruye 3
- 10 Fam. Verfaillie, Rue des Prés 18
- 11 Robin Lüdi, Route de Chaindon 9 (vers la place de jeux)
- 12 Ecoles primaire – Rue du Collège 7
- 13 Commission politique solidaire, culture et sport – Route de Chaindon 9
- 14 EJC – Rue de Bel-Air 20
- 15 Fam. Buchser – Rue de Bel-Air 14
- 16 Camille Ochsenein & Mélissa Soares – Bellevue 13 + Fam. Anotta – Rue du Collège 18
- 17 Eglise Néobaptiste Chaindon – Route de Chaindon 38
- 18 Fam. Tschanz – Rue de la Colline 28
- 19 Ferme sur le pont d'Amour, fam. Gerber – Sur le Pont d'Amour 1
- 20 Fam. Streit – Rue de la Colline 8
- 21 Fam. Sollberger – Route de Chaindon 17
- 22 Mégane Danzer – Vie des Crêts 11
- 23 Cristal Bar – Grand-Rue 17
- 24 Shop AVEC – Route de Tavannes 44

L'organisation remercie chaleureusement tous les participants à cette manifestation pour leur enthousiasme.

Reconvilier, le 27 novembre 2023

Commission politique solidaire, culture et sport



Roches

Tirs de nuit

Le Conseil communal a donné son accord à la Société de tir pour l'organisation de tirs de nuit, les vendredi 1^{er} décembre et samedi 2 décembre 2023 de 17h 30 à 22h au stand de tir à Roches.

Roches, le 20 novembre 2023

Conseil communal



Saicourt

Informations communales

Appartement à louer

L'appartement de 3 pièces sis au 1^{er} étage de l'ancienne école à Bellelay est à louer dès le 1^{er} février 2024. Loyer Fr. 650.- + acompte de charges Fr. 100.-. De plus amples renseignements peuvent être obtenus à l'administration communale au 032 481 24 03.

Boutique du Grand Chasseral

L'inauguration et les portes ouvertes de la boutique Grand Chasseral à La Couronne à Sonceboz auront lieu le samedi 2 décembre 2023 de 11h à 17h.

Le Fuet, le 29 novembre 2023

Conseil municipal



Seehof/Elay

Gemeinde Seehof

EINLADUNG ZUR GEMEINDEVERSAMMLUNG - ERINNERUNG

SEEHOF

EINLADUNG ZUR GEMEINDEVERSAMMLUNG

Samstag 2. Dezember 2023, um 13.30 Uhr.

im Schulhaus SEEHOF

Traktanden:

1. Protokoll der letzten Versammlung (Juni 2023)
2. Budget 2024
3. Wahlen
4. Verschiedenes

Das Protokoll und die Rechnung 2022 liegen im Gemeindebüro von 6. November 2023 bis 2. Dezember 2023 zur Einsichtnahme vor.

Seehof, 27. November 2023

Der Gemeinderat Seehof



Tavannes

Fenêtres de l'Avent 2023

Du 1^{er} au 23 décembre, vous êtes cordialement invités à découvrir les fenêtres de l'avent, décorées avec soin par les familles, les commerces et les associations de notre village. Dans l'idée de partager un moment de convivialité, du vin chaud et du thé seront servis entre 18h et 20h. Venez nombreux!

Le programme est le suivant:

1^{er} décembre: Boutique l'Essentiel, Rue H-F Sandoz 30

2 décembre: Famille Micheli, Prés Bernard 26

4 décembre: Paroz Fleurs, Rue de la Gare 2

6 décembre: Fête de la Saint-Nicolas, Place de la Gare

7 décembre: Famille Rollat, Rue du Petit Bâle 9

8 décembre: Famille Gilgen, Orange 18 (Le Châble)

9 décembre: Famille Geiser et le Team de la Firole, Chemin de la Firole 5

10 décembre: Famille Möri, Les Campagnoles 25

11 décembre: Eglise évangélique mennonite, Pierre-Pertuis 30 (Arsenal)

12 décembre: Marcel Haenzi et Heidi Jau, Champs Salier 5

13 décembre: Famille Bühler, Rue du Mont 12a

14 décembre: Festi-shop, Grand-Rue 15

15 décembre: Famille Guerbadot, Champs la Clary 4

16 décembre: Famille Bohnenblust, Chemin de la Rive 1

17 décembre: Famille Bass, Chemin de la Rive 17

18 décembre: Natur'Mel, Pierre Pertuis 10

19 décembre: Chorale Unis'sons, chez fam. Niederrhauser, Rue de la Sagnette 17

20 décembre: Bibliothèque régionale, Grand-Rue 28

21 décembre: Noël des écoles et de l'EJC, Ecoles

22 décembre: Famille Rose Marie Burri, Rue de Tramelan 26

Tavannes, le 20 novembre 2023

La commission Vie locale



Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage: Linder Rolf, Rue du Lion d'Or 31, 2735 Malleray

Auteur du projet: Linder Rolf, Rue du Lion d'Or 31, 2735 Malleray

Adresse du projet: BF541, Rue de La Monte 1, 2733 Pontenet

Description du projet: changement d'affectation d'un appartement en salon de coiffure

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: M2

Dépôt public: du 22 novembre au 22 décembre 2023 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous «Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 14 novembre 2023

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage: Tajés Manuel, Champs de la Pierre 22, 2735 Malleray

Auteur du projet: Thermosan SA, Route de la Communance 26, 2800 Delémont

Adresse du projet: BF 1609, Champs de la Pierre 22, 2735 Malleray, Commune mixte de Valbirse

Description du projet: Remplacement d'une chaudière à mazout par une pompe à chaleur extérieure au nord de la parcelle

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: H2

Dépôt public: du 22 novembre 2023 au 22 décembre 2023 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous «Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 15 novembre 2023

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : Tajes Alberto, Champs de la Pierre 24, 2735 Malleray

Auteur du projet : Thermosan SA, Route de la Communance 26, 2800 Delémont

Adresse du projet : BF 1621, Champs de la Pierre 24, 2735 Malleray Commune mixte de Valbirse

Description du projet : Remplacement d'une chaudière à mazout par une pompe à chaleur extérieure au nord de la parcelle

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : H2

Dépôt public : du 22 novembre 2023 au 22 décembre 2023

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 15 novembre 2023

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : Nadine Flotron et Kevin Mooser, Chemin de la Fiole 9, 2710 Tavannes

Auteur du projet : KD Architecture SA, Grand-Rue 79, 2720 Tramelan

Adresse du projet : BF 1920, Le Crêt 11, et murets sur BF 1297, Chemin des Pinsons 7, 2735 Malleray

Description du projet : construction d'une maison familiale, couvert à voiture, PAC extérieure au Nord de la maison et installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : H2

Dérogations : art. 212 et A151 RCC, art. 80LR

Dépôt public : du 22 novembre au 22 décembre 2023 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la

même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévillard, le 16 novembre 2023

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Demande de permis « après-coup »

Requérants/maître d'ouvrage : Zwygart Regula, Moulin de la Tour 8, 2525 Le Landeron et Zwygart David, Route des Gouttes-d'Or 98, 2000 Neuchâtel

Auteur du projet : Pascal Schaer SA, Rue de l'Est 2, 2732 Reconvilier

Adresse du projet : BF 226, Route de Montoz 5, 2735 Bévillard

Description du projet : rénovation des appartements, remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air-eau extérieure au nord-est de la parcelle, rénovation de la façade et création d'une place de parc pour voiture. Pose de 4 Velux sur la toiture pour l'appartement dans les combles

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : ZPO C « Clos sur l'oiseau »

Objets protégés : PPS-C / jardin Icomos

Dérogations : Art. A151 du RCC

Dépôt public : du 22 novembre au 22 décembre 2023 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévillard, le 17 novembre 2023

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : Kauer Marcel, Rue des Prés 10, 2735 Bévillard

Auteur du projet : DeLaval SA, Chemin des Préalpes 10, 1630 Bulle

Adresse du projet : BF 976, Sous Moron, 2735 Bévillard et BF 101, Prés Vautrins, 2735 Champoz

Description du projet : Construction d'une stabulation pour vaches laitières et jeune bétail avec fosse à lisier et fumière. L'article 97 de la Loi fédérale sur l'agriculture (LAgri) est applicable.

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : zone agricole

Dépôt public : du 22 novembre au 22 décembre 2023 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 17 novembre 2023

Commune mixte de Valbirse

Conseil général du 20 novembre 2023

Lors de sa séance du lundi 20 novembre 2023, le Conseil général a souverainement :

- élu les membres du Bureau du Conseil général pour l'année 2024 :
 - Julie Bouchat (HSV), présidente ;
 - Patricia Salerno (Liste libre), 1^{ère} vice-présidente ;
 - Alexandre Jolicorps (UDC & sympathisants), 2^e vice-président ;
 - Eric Charpilloz (PS & sympathisants) et Nolwenn Fromaigeat (PLR & sympathisants), scrutateurs.
- approuvé la dissolution de la Commission Bien Vivre à Valbirse.

Sous réserve du référendum facultatif, le Conseil général a :

- approuvé un crédit de CHF 634'300.- pour le remplacement des fenêtres au Collège de Malleray ;
- approuvé la modification du règlement communal sur les sapeurs-pompiers Moron ;
- approuvé le budget 2024 avec la quotité d'impôt communale à 2.0 (inchangée), le taux de la taxe immobilière à 1.5% (inchangé), le budget du compte global.

Conformément à l'article 40 du Règlement d'organisation de la commune mixte de Valbirse, le référendum peut être demandé par 5% des ayants droit au vote en matière communale dans les 30 jours suivant la présente publication. L'ayant droit au vote en matière communale doit apposer de sa main et lisiblement son nom, son prénom, son année de naissance et son adresse sur la liste de signatures. Il y adjoint sa signature. La même demande de référendum ne peut être signée qu'une fois. Le référendum, accompagné des signatures, doit être déposé auprès du Conseil communal de Valbirse, rue Aimé Charpilloz 2, 2735 Bévillard.

Un recours relatif aux décisions susmentionnées peut être formé dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le recours doit être adressé, en deux exemplaires et par écrit, à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Bévillard, le 21 novembre 2023

Commune mixte de Valbirse

Validation de vos avis sur la plateforme : lundi 14 h

informations pratiques



Belprahon

Commune de Belprahon
Administration communale
Les Grands Clos 5, Belprahon
Case postale 257
2740 Moutier

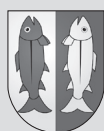
Tél. du secrétariat: 032 493 48 27
Courriel: secretariat@belprahon.ch
Tél. de la caisse: 032 493 18 60
Courriel: caisse@belprahon.ch
Heures d'ouverture: Jeudi de 15 h à 17 h
Site internet: www.belprahon.ch



Champoz

Commune mixte de Champoz
Les Grands Clos 19
2735 Champoz

Téléphone: 032 492 12 88
Courriel: secretariat@champoz.ch
Heures d'ouverture: Lundi soir de 18 h 30 à 19 h 30
Site internet: www.champoz.ch



Corcelles

Commune mixte de Corcelles
Clos la Jus 27
2747 Corcelles

Téléphone: 032 499 90 70
Courriel: secretariat@corcelles-be.ch
Heures d'ouverture: Mardi de 10 h à 11 h
Jeudi de 17 h à 18 h 30
Site internet: www.corcelles-be.ch

Déchetterie - points de ramassage

- Derrière l'école (PET, alu, boîtes de conserve, verre + conteneur pour capsules Nespresso)
- Hangar des pompes (textiles et chaussures)
- Hangar de Froideval (déchets encombrants, ferraille, bois et plastiques agricoles aux dates prévues sur le MémoDéchets 2019)
- Conteneurs Molok (ordures ménagères)



Court

Municipalité de Court
Rue de la Valle 19
2738 Court

Téléphone: 032 497 71 10
Courriel: contact@court.ch
Site internet: www.court.ch

Heures d'ouverture:

- Notre administration est disponible tous les jours durant les heures de bureau pour les appels téléphoniques.
- Notre guichet est ouvert tous les matins (lundi à vendredi) de 10 h 30 à 12 h, le lundi après-midi de 15 h 30 à 18 h, le mardi et le jeudi après-midi de 15 h 30 à 17 h.

informations pratiques



Crémines

Secrétariat communal
Rue du Collège 6
2746 Crémines

Téléphone: 032 499 95 42
Courriel: secretariat@cremines.ch
Site internet: www.cremines.ch

Heures d'ouverture du secrétariat communal

- Mardi matin fermé, mardi après-midi de 13 h 30 à 18 h.
- Jeudi matin de 7 h 30 à 12 h, jeudi après-midi de 15 h à 17 h.

Heures d'ouverture déchetteries

- Mardi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h
- Jeudi de 16 h à 19 h
- Samedi de 10 h à 12 h



Eschert

Commune mixte d'Eschert
Rue du Tilleul 1
2743 Eschert

Téléphone: 032 493 40 85
Courriel: secretariat@eschert.ch
Site internet: www.eschert.ch

Heures d'ouverture écopoint pour la ferraille

Ouvert tous les 1^{ers} samedis du mois (sauf janvier et août, le 2^e samedi du mois) de 11 h à 12 h.
Pour les dates effectives, se référer au mémodéchets de la commune.



Grandval

Secrétariat municipal
Grand-Rue 29
2745 Grandval

Téléphone: 032 499 95 55 / 079 729 56 89
Agence AVS du Grand Val: 032 495 16 77 (répondeur en cas d'absence)
Courriel: secretariat@grandval.ch
Site internet: www.grandval.ch

Heures d'ouverture: Mercredi matin de 9 h 30 à 10 h 30
Jeudi soir de 18 h à 19 h 30 ou sur rendez-vous

Déchetterie ouverture: Jeudi soir de 17 h à 19 h

informations pratiques



Moutier

Municipalité de Moutier
Rue de l'Hôtel-de-Ville 1
Case postale 927
2740 Moutier

Heures d'ouverture

Tous les bureaux municipaux (sauf Service social):

Lu - ma 9h à 11h et 15h à 17h
Mercredi 15h à 17h
Jeudi 15h à 18h
Vendredi 9h à 11h et 14h à 16h

Service social:

Lu et ve 9h à 11h et 14h à 16h
Ma et Me 14h à 16h
Jeudi 14h à 18h

Police administrative:

Lu - ma et ve 10h à 11h et 15h à 16h
Mercredi 15h à 16h
Jeudi 10h à 11h et 16h à 18h

Service de renseignements juridiques

Chancellerie municipale 032 494 11 11

Carte journalières (prix Fr. 48.-)

Caisse municipale 032 494 11 25

Bons prévôtois

Caisse municipale 032 494 11 25

Téléphones

Centrale 032 494 11 11
Fax 032 493 12 19

Chancellerie 032 494 11 11
Impôts 032 494 11 21
Caisse municipale 032 494 11 25
Contrôle des habitants 032 494 11 27
Service social 032 494 11 34
Agence AVS 032 494 11 39
Police administrative 032 494 11 29
Bâtiments.Urbanisme.
Travaux publics 032 494 13 33
Electricité.Eau. 032 494 12 14

Service de piquet

Electricité. Eau 032 494 12 12
Centre de l'enfance
Ecole à journée continue 032 493 56 31
Service d'accueil en famille 032 492 10 05
SeJAC 032 493 10 11
Bibliothèque 032 493 59 69